

# Recueil des actes administratifs du SDIS de Saône-et-Loire

numéro 2025-402  
publié le 23 janvier 2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 23 janvier 2025

Les documents dont il est fait référence  
peuvent être consultés :

\* *en version papier*

au service assistance de direction du SDIS  
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109  
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

\* *sous forme informatique*

sur le portail informatique du SDIS accessible  
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours  
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du SDIS de Saône-et-Loire

[http://www.sdis71.fr/base\\_documentaire/recueil\\_des\\_actes](http://www.sdis71.fr/base_documentaire/recueil_des_actes)

Pour affichage  
le 23 janvier 2025

Pour le président et par délégation,  
la sous-directrice des fonctions transversales



Mélanie GACHÉ

## Sommaire

### DISPOSITIF DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DÉLIBÉRANT

- Extraits de délibération - séance du 23 janvier 2025

<b>N° des délibérations</b>	<b>OBJET</b>
BU2025-09	Fourniture de carburants en stations-services et prestations associées pour les véhicules et matériels du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et du Département de Saône-et-Loire –lot n° 52 : secteur de Cuisery - décisions préalables à l'attribution et autorisation de signature du marché.

**Extrait du registre des délibérations  
du bureau du conseil d'administration  
Séance du 23 janvier 2025**

Délibération n° BU 2025-09

Fourniture de carburants en stations-services et prestations associées pour les véhicules et matériels du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et du Département de Saône-et-Loire - lot n° 52 : secteur de Cuisery

Décisions préalables à l'attribution et autorisation de signature du marché

Nombre d'élus en exercice	: 5
Présents à la séance	: 3
Pouvoirs	: néant
Nombre de votants	: 3
Quorum	: 3
Date de la convocation	: 16 janvier 2025
Affichée le	:
Procès-verbal affiché le	:

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à quatorze heures quinze, le bureau du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire s'est réuni, sur convocation de son président, en application de l'article L. 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, 1<sup>er</sup> Vice-président du conseil d'administration.

**Étaient présents :**

Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, Madame Dominique LANOISELET, Madame Virginie PROST.

**Étaient excusés :**

: Monsieur André ACCARY, Monsieur Jean-François COGNARD.

Madame la cheffe du service commande publique, rapporteur, donnent lecture des dispositions suivantes :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2021-30 du conseil d'administration du 20 septembre 2021 déléguant au bureau l'exercice d'une partie de ses compétences,

Vu le rapport du président,

Considérant que, par délibération n° BU 2022-07 du 14 mars 2022, les membres du bureau ont approuvé les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Département et le SDIS de Saône-et-Loire pour des achats de fournitures et de services. Cette convention confie au service le rôle de coordonnateur pour la consultation relative à la fourniture de carburant. Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution de l'accord-cadre pour la partie qui le concerne.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 21 octobre 2024, pour diffusion au journal officiel de l'union européenne (JOUE) et au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), en vue de la passation d'un appel d'offres ouvert pour un marché de fourniture de carburants en stations-services et prestations associées pour les véhicules et matériels du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et du Département de Saône-et-Loire - lot n° 52 : secteur de Cuisery.

Considérant que le registre des dépôts fait mention de 3 plis électroniques déposés sur le profil acheteur agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNiA) avant la date limite de remise des offres fixée au 25 novembre 2024 à 17 heures,

Considérant que la société RADIUS BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) SAS n'a remis aucun élément de candidature et qu'aucune autre irrecevabilité n'a été relevée, s'agissant de la candidature de la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT et de la candidature de la société TOTALENERGIES MARKETING France, au regard des éléments remis par l'opérateur économique pour la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Considérant que l'analyse des offres n'a fait apparaître aucun motif d'irrecevabilité s'agissant de l'offre de la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT et de l'offre de la société TOTALENERGIES MARKETING France.

---

## DÉCISION

---

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- approuvent la décision relative à la recevabilité des candidatures, en déclarant irrecevable la candidature de la société RADIUS BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) SAS, et recevables la candidature de la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT et la candidature de la société TOTALENERGIES MARKETING France, au regard des éléments remis pour la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles ;
- approuvent la décision relative à la recevabilité des offres, en déclarant recevables l'offre de la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT et l'offre de la société TOTALENERGIES MARKETING France ;
- autorisent le président, ou son représentant, à signer le marché de fourniture de carburants en stations-services et prestations associées pour les véhicules et matériels du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et du Département de Saône-et-Loire « lot n° 52 - secteur de Cuisery » avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, selon les conditions définies ci-après ;
- précisent que l'accord-cadre à bons de commande sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 30 000,00 € HT par période contractuelle ;
- précisent que l'accord-cadre prendra effet à compter de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2025 et qu'il sera reconductible tacitement 3 fois par période d'un an ;
- autorisent le président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 23 JAN 2025 et par délégation

- publié le 23 JAN 2025 la sous-direction des fonctions transversales

Le Président,

Mélanie GACHÉ

POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,  
LE 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEAN-CLAUDE BÉCOUSSE

Annexe 1 : analyse des candidatures

Fourniture de carburants en stations-services et prestations associées pour les véhicules et matériels du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et du Département de Saône-et-Loire - lot n° 52 : secteur de Cuisery

numéro	Nom	Date dépôt de l'offre	autres justificatifs		capacité économique et financière	Capacité technique et professionnelle	Commentaires
			Aptitude à exercer l'activité professionnelle	Déclaration de non-exclusion des marchés publics	Chiffres d'affaires en k€	Références	
EI. 1	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT	19/11/2024 12:21:22	RCS Nanterre	DC1 pour le groupement	2021 : 324 347 2022 : 431 709 2023 : 462 198	2021 : SDIS du Finistère - 54 k€ 2022 : Commune des Andelys - 333 k€ 2023 : Département de la Drôme - 451 k€	Le dossier de candidature est complet. Les capacités sont jugées suffisantes pour exécuter le marché.
EI. 2	TOTALENERGIES MARKETING France	19/11/2024 13:52:11	RCS Nanterre	DC1	2021 : 21 666 705 2022 : 31 980 962 2023 : 27 981 489	2021 : Département du Morbihan - 5 300 k€ 2022 : Métropole de Lyon - 10 000 k€ 2023 : SDIS de Charente Maritime - 4 200 k€	Le dossier de candidature est complet. Les capacités sont jugées suffisantes pour exécuter le marché.
EI. 3	RADIUS BUSINESS SOLUTIONS (FRANCE) SAS	25/11/2024 16:33:13					Le candidat n'a transmis aucun élément de candidature : pas de déclaration de non-exclusion des marchés publics, pas de chiffres d'affaires et pas de référence. De plus, il n'a déposé aucun document dans son coffre-fort ARNIA ; son SIREN n'est pas connu (impossible de vérifier son aptitude à exercer l'activité professionnelle).  Sa candidature est absente.



[www.sdis71.fr](http://www.sdis71.fr)



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE

✉ 4 rue des Grandes Varennes - CS 90109 - 71009 MÂCON CEDEX ☎ 03 85 35 35 00 ✉ [contact@sdis71.fr](mailto:contact@sdis71.fr)

